



# Commune de Dambach-la-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AOUT 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 19 août 2014 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 25 août 2014 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 15

M. Claude HAULLER, Maire, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,  
MMES et MM. Mme Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Jean-Marie GLEITZ, Gilles ZEUGMANN, Marlène GUNTZ, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle HADEF

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Absents excusés : 4

Mme Christiane SCHEPPLER donne procuration à Claude HAULLER  
Mme Corinne HOFF donne procuration à Myriam WINKLER  
M. Pierre Nicolas MERSIOL donne procuration à Sébastien ROSSI  
Mme Murielle FREY donne procuration à Servais BURRUS

**M. Maximilien ZAEPFFEL arrive en cours de séance.**

Intervention de M. Philippe GEOFFROY, interlocuteur privilégié de la Commune chez ERDF, au sujet de la modification du régime d'électrification des communes.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2014  
2
- 2 Désignation du secrétaire de séance ..... 2
- 3 Mise en place des Commissions ..... 2
- 4 Constitution d'une Commission d'Appel d'Offre ..... 2
- 5 Désignation des délégués ..... 2
- 6 Régime d'électrification rurale ..... 2
- 7 Demande de subvention pour ravalement de façades ..... 3
- 8 Subvention fleurissement - rectificatif ..... 3
- 9 Décision modificative n° 4..... 3
- 10 Divers ..... 4

a. Droit de préemption urbain.....	4
b. Périscolaire - garderie communale .....	4
c. Foyer culturel - retransmission de spectacles offerte par Mme Léone MEYER.....	4
d. Chasse .....	5
e. Contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt .....	5
f. Loi ALUR et conséquences sur le POS .....	5
g. Prochaine séance CM .....	5

## **1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2014**

### **Maximilien ZAEPFFEL est absent.**

M. André SCHUHLER tient à faire une observation quant aux points divers de la précédente séance - page 8. - élections sénatoriales

Il signale qu'étant donné le fait qu'il y a deux M. SCHUHLER au sein du Conseil Municipal il faut préciser les initiales.

La personne concernée par les élections sénatoriales est bien Philippe SCHUHLER.

Compte tenu de cette remarque, le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

## **2 Désignation du secrétaire de séance**

### **Maximilien ZAEPFFEL est absent.**

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,  
Le Conseil municipal, après délibération et vote,  
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

## **3 Mise en place des Commissions**

### **Ajourné**

## **4 Constitution d'une Commission d'Appel d'Offre**

### **Ajourné**

## **5 Désignation des délégués**

### **Ajourné**

## **6 Régime d'électrification rurale**

### **Maximilien ZAEPFFEL est absent.**

**Vu l'intervention de M. Philippe GEOFFROY, interlocuteur privilégié de la Commune chez ERDF ;**

Suite au décret n°2014-496 du 16 mai 2014 modifiant le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013,

Le Conseil Municipal - Autorité Concédante - après délibération et vote ;

- demande de se soustraire au bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale,
- et autorise le Maire à déposer une demande de retrait du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale auprès de M. le Préfet.

## **7 Demande de subvention pour ravalement de façades**

**Maximilien ZAEPFFEL est absent.**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012,

o Travaux de valorisation du patrimoine postérieur à 1900 :

Le Conseil Municipal, décide, après délibération et vote à l'unanimité de verser les subventions suivantes pour les travaux de ravalement de façades (maison de 20 ans d'âge au moins) :

o A M. André DISCH : 588,84 € pour des travaux de réfection de peinture, crépissage, effectués au 8 rue des Cigognes.

## **8 Subvention fleurissement - rectificatif**

**Maximilien ZAEPFFEL est absent.**

Une erreur s'est glissée dans la délibération du Conseil municipal du 29/07/2014 accordant une subvention de 18,60 € au Domaine FREY Charles.

En réalité le Montant de subvention à accorder est de 10 € (50 géraniums à 0.20 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Décide à l'unanimité

- d'accorder une subvention pour le fleurissement au titre de l'année 2014, de 10 € à l'EARL Domaine FREY Charles.

## **9 Décision modificative n° 4**

**Maximilien ZAEPFFEL est absent.**

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications données par le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider la décision modificative qui suit pour annuler la dotation informatique des écoles de la Communauté de Communes comptabilisée sur l'exercice 2013, mais finalement non accordée.

Mme Myriam WINKLER demande à ce qu'un nouveau dossier de demande de subvention soit déposé à la Communauté de Communes pour l'obtention de la moitié de la dotation.

Décision modificative n° 4/2014

Section de fonctionnement dépenses				
c/673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 6 000,00		
c/022 : dépenses imprévues		- 6 000,00		
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>		

## 10 Divers

### a. Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal, il n'a pas exercé le droit de préemption urbain pour les ventes qui suivent :

- Vente de la CM-CIC SAREST à M. KNUDSEN Yann et Mme BUCHMANN Carole d'un terrain nu sis section 10 - parcelle 429/47 d'une superficie de 11,01 ares
- Vente de la CM-CIC SAREST à M. BERNARD Vincent et Mme ETERLIN Aurélie d'un terrain nu sis section 10 - parcelle 456/47 d'une superficie de 4,89 ares
- Vente de M. et Mme Henri KEMPF à M. Olivier KEMPF du terrain bâti sis section 15 parcelle 751/148 au 5 rue des Prairies d'une superficie de 17,20 ares

### b. Périscolaire - garderie communale

Le Maire informe le Conseil municipal que 25 enfants sont inscrits à la garderie communale.

Il annonce également que le périscolaire arrive à saturation, et que de nombreuses demandes, notamment à midi ont été placées en liste d'attente.

Un pic est atteint le jeudi à midi, où 14 enfants sont en attente d'une place.

La municipalité en partenariat avec la Communauté de Communes va étudier les différentes pistes de solutions pour pallier ce problème d'ici la prochaine rentrée scolaire.

Mme Estelle HADÉFF demande si l'organisation de 2 services à midi est envisageable ?

Les locaux sont limités à 40 places. Toutefois cette demande va être soumise à la Communauté de Communes.

### c. Foyer culturel - retransmission de spectacles offerte par Mme Léone MEYER

Mme MEYER Léone propose à la Commune d'offrir la retransmission d'opéra et de spectacles de danse via un abonnement PATHE (retransmission de spectacles en direct du Metropolitan de New-York et du Bolchoï de Moscou)

#### d. Chasse

- Dégâts de gibiers - année 2014 : l'estimateur viendra le jeudi 28 août 2014 pour constater des dégâts de gibiers (autres que sangliers) survenus récemment, sur le lot de chasse de la Sté civile de chasse du Blettig,

#### e. Contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Un contrôle inopiné a été mené par la DRAF au sein des services techniques de la Commune par les agents du Service régional de l'alimentation (SRAL), sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les employés communaux.

Etant donné que la Commune de Dambach-La-Ville est en démarche zéro phytosanitaire, elle ne fait plus usage de produits de ce type.

Toutefois les deux non conformités qui ont été relevées sont les suivantes :

- Détention d'un produit phytosanitaire dont l'autorisation de mise sur marché a été retirée. Ce produit a été aussitôt remis au fournisseur de la Commune qui procèdera à son élimination.
- Le local de réserve destiné à l'entreposage des produits phytosanitaires, contenait également du matériel divers. Ce matériel a également été remis différemment.

#### f. Loi ALUR et conséquences sur le POS

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'adoption de la LOI ALUR publiée au JO le 26 mars 2014, certaines des mesures de la loi sont d'application immédiate et ont des conséquences sur le POS de Dambach-La-Ville.

Les POS deviennent caducs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, sauf si le Plan d'occupation des Sols est mis en révision avant le 31/12/2015, pour un passage au PLU (plan local d'Urbanisme). Ses dispositions resteront alors en vigueur jusqu'à l'adoption du PLU au plus tard le 27/03/2017.

La loi ALUR prévoit également le transfert de la compétence urbanisme aux Communauté de Communes :

- Le transfert est automatique au 27 mars 2017 - sauf s'il y a une opposition de 25 % des communes de la Communauté de Communes représentant 20 % de la population totale
- Le transfert peut être anticipé aux conditions prévues à l'article L5211-17 du CGCT.

En cas de PLU Intercommunal, le Maire continuera à délivrer les autorisations d'urbanisme sur le territoire de sa commune.

#### g. Prochaine séance CM

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée au mardi 30/09/2014 à 19H.

La séance est levée à 21H20.

Le secrétaire  
Philippe SCHUHLER

Le Président,  
Claude HAULLER